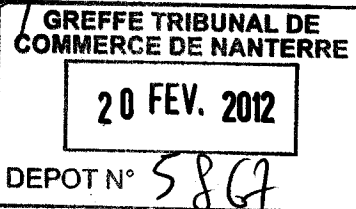


Dénomination : ALTER EXPERTISE ET CONSEILS

Adresse : 121 rue du Président Wilson – 92300 LEVALLOIS PERRET



REQUETE EN VUE DE LA DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

Nous Soussignés :

- **CONSEILS EXPERTISE ET REVISION COMPTABLE DES VALLEES** (ayant pour sigle « **CERCOVAL** »), société d'expertise-comptable inscrite à l'Ordre des experts-comptables de la région de Paris – Ile de France, EURL au capital de 494 000 euros, dont le siège social est sis 121 rue du Président Wilson 92300 Levallois Perret, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 380 332 973, représentée par Monsieur Michel SEZALORY, agissant en qualité de gérant dûment habilité aux fins des présentes,
Ayant pour activité expertise comptable
Chiffre d'affaires bilan 30.09.2010 572 206 euros
Total du bilan 30.09.2010 1 630 772 euros

ET

- **CEDRIC LAVEDRINE EURL**, (ayant pour sigle « **CLE** ») société d'expertise-comptable inscrite à l'Ordre des experts-comptables de la région de Paris – Ile de France, EURL au capital de 7.500 €, dont le siège est sis 22 rue de la république – 95120 ERMONT, immatriculée au RCS de PONTOISE sous le numéro 444 095 806, représentée par Monsieur Cédric LAVEDRINE agissant en qualité de gérant dûment habilité aux fins des présentes,
Ayant pour activité expertise comptable
Chiffre d'affaires bilan 30.09.2010 326 964 euros
Total du bilan 30.09.2010 332 518 euros

avons le projet de constituer une société **ALTER EXPERTISE ET CONSEILS** sise à **121 rue du Président Wilson – 92300 LEVALLOIS PERRET**

Les personnes suivants ont l'intention d'apporter à la société en formation les biens suivants

- La société **CERCOVAL** un portefeuille de dossiers clients en expertise comptable
Pour une valeur approximative de 220 000 euros
- La société **CLE** un portefeuille de dossiers clients en expertise comptable
Pour une valeur approximative de 220 000 euros

En conséquence, nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir désigner un Commissaire aux apports, et plus précisément

- La Société **Conseil et Assistance** - 70 rue Anatole France 92300 LEVALLOIS PERRET, inscrite auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles, représentée par Monsieur Bernard ROUGAGNOU, Commissaire aux comptes.

Il est précisé que le Commissaire dont la désignation vous est suggérée n'est soumis à aucune incompatibilité.

A Levallois Perret
Le 27 juin 2011

Noms et signatures des requérants

Cédric Lavedrine

Michel Sezalory

ORDONNANCE
2011001239

Nous, Yves LELIEVRE, Président du Tribunal de commerce de NANTERRE,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Nommons **Bernard ROUGAGNOU - Société Conseil et Assistance -**
70 Ave Anatole France 92300 LEVALLOIS PERRET -

en qualité de

- ☒ Commissaire à la fusion et/ou à la scission et/ou aux apports et/ou à la transformation et s'il y a lieu, aux avantages particuliers
- ☐ Commissaire chargé d'apprécier la valeur d'un ou plusieurs biens dans le cadre de l'article L 225-101 du Code de Commerce
- ☐ Commissaire chargé de vérifier l'actif et le passif dans le cadre de l'article L 228-39 du Code de Commerce

Disons que le (ou les) commissaire(s) disposera (ont) d'un **délai qui ne pourra être inférieur à 35 jours** pour exécuter sa(leur) mission et ce, à dater de la présente ordonnance.

Disons que le (ou les) commissaire(s) ci-dessus désigné(s) nous fera (ont) parvenir une attestation d'indépendance et d'impartialité pour exécuter sa mission (modèle joint). La présente nomination ne prendra effet qu'à dater de la signature de ce document.

Disons qu'en outre, cette attestation sera jointe au rapport du (des) commissaires(s).

Disons que le (ou les) commissaire(s) désigné(s) pourra (ont) se faire assister, s'il y a lieu, par un ou plusieurs experts de son (leur) choix dans l'accomplissement de sa (leur) mission.

Disons que le(s) commissaire(s) désigné devra (devront) nous soumettre le montant de ses (leurs) honoraires avant de les percevoir, en justifiant de l'accord écrit préalable des sociétés concernées, accord qui devra être joint à la requête en fixation de la rémunération.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait à NANTERRE, le

6/07/11

